1re Année. — N° 3. — Dimanche 16 avril 1871. Le Numéro : Paris, 10 c. -- Départements, 15 c. 27 Germinal an 79.

RETRO NEWS

LA RÉVOLUTION

POLITIQUE ET SOCIALE

Association internationale des Travailleurs

SECTIONS DE LA GARE D'IVRY ET DE BERCY RÉUNIES

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19, Faubourg-Denis, 19
De une heure à 4 heures

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
Au citoyen Jules NOSTAG (de l'Internationale)
TOUT CE QUI CONCERNE L'ADMINISTRATION
Au citoyen Victor MASQUIN (de l'Internationale)

ABONNEMENTS

PARIS		DÉPARTEMENTS	
Un mois	0 50	Un mois	0 75
Trois mois	1 50	Trois mois	2 »

La RÉVOLUTION *est mise en vente tous les samedis à 4 heures du soir.*

Bureau de vente, 19, faubourg Denis, de une heure à quatre heures.

PATRIE -- HUMANITÉ

La Patrie, un mot, une erreur ! L'Humanité, un fait, une vérité !

Inventée par les prêtres et les rois, comme le mythe dieu, la patrie n'a jamais servi qu'à parquer la bestialité humaine dans des limites étroites, distinctes, où, directement sous la main des maîtres, on la tondait et la saignait pour le plus grand profit de ceux-ci, et au nom de l'immonde fétiche.

Quand le bois vermoulu du trône craquait et menaçait ruine, le berger ou, pour mieux dire, le boucher s'entendait avec son cher frère ou cousin du voisinage, et les deux misérables couronnés lancaient l'un contre l'autre les multitudes stupides qui, pendant que les maîtres riaient à sa barbe, allaient — meutes affolées — s'entr'égorger, en criant : Vive la gloire ! Vive la patrie !

La saignée faite ! César qui marquait les points, arrêtait l'égorgement, embrassait son très-cher frère l'ennemi, et faisait rentrer au bercail son troupeau décimé, incapable alors pendant de longs mois de lui porter ombrage.

Le tour était joué.

Aujourd'hui c'en est assez ! les peuples sont frères ; les rois et leurs valets sont les seuls ennemis.

Assez de sang, assez d'imbécilité ; peuples, les patries ne sont plus que des mots ; la France est morte ! L'humanité est là.

Soyons hommes et prouvons-le !

L'utopie d'Anorchasis Clootz devient vérité. La nationalité — erreur — résultat de la naissance, est un mal, détruisons-le.

Naître ici ou là, seul fait du hasard, des circonstances, change notre nationalité, nous fait amis ou ennemis ; répudions cette loterie stupide ; farce dont nous avons toujours été jusqu'ici les dindons.

Que la patrie ne soit plus qu'un vain mot, — une classification administrative sans valeur ; — notre pays est partout, où l'on vit libre, où l'on travaille.

Peuples, travailleurs, la lumière se fait ; que notre aveuglement cesse, sus aux despotes, plus de tyrans.

La France est morte, vive l'humanité !

JULES NOSTAG.

Une réunion extraordinaire des délégués des sections parisiennes de l'Internationale aura lieu le dimanche, 16 avril 1871, place de la Corderie, 6, à neuf heures du matin.

Le Secrétaire,
HAMET.

DU ROLE DE L'ÉTAT

AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

En ce moment où la classe ouvrière vient de faire son apparition sur la scène politique, nous ne croyons pas inutile de rappeler les obligations de l'Etat envers les travailleurs. Ces idées ont déjà été émises dans divers écrits ; cependant, le règne d'obscurantisme impérial qui a pesé sur la France si longtemps en ayant empêché la propagande, il ne nous paraît pas sans importance de revenir sur ce sujet. D'ailleurs, la diversité d'opinions sur le rôle de l'Etat, dont quelques soi-disant socialistes ont demandé la suppression, nous fait un devoir d'insister.

Que doit faire l'Etat pour résoudre d'une manière pacifique la question sociale, en d'autres termes, pour éteindre l'antagonisme entre le capital et le travail ?

Tout d'abord nous croyons qu'il incombe à l'Etat *d'aider* et de *faciliter* le développement des Associations corporatives, en leur fournissant le moyen d'acquérir les instruments de travail. Il doit insérer dans la loi toutes les mesures nécessaires pour la protection des travailleurs, et veiller à leur exécution.

Mais que devons-nous entendre par *aider* et *faciliter* l'organisation des associations corporatives, ainsi que par la protection des travailleurs ? Bonaparte a aidé et protégé ces institutions. Ce n'est certes pas de cette intervention que nous voulons parler.

Pour nous, la protection de l'Etat veut dire : le devoir incombant à chacun de la communauté composant la société de garantir le libre exercice et le libre développement de ses facultés, en tant que cette liberté ne porte pas atteinte à autrui.

Mais cette protection seule ne saurait être suffisante, bien que quelques socialistes s'en soient déclarés satisfaits. Ce qu'il faut, c'est l'intervention de l'Etat par tous les moyens en son pouvoir, là où l'individu est impuissant à se procurer une existance digne d'un citoyen.

N'oublions pas que le système social se propose de donner « *à chacun suivant ses besoins* ; or, qui peut nier qu'aujourd'hui c'est la classe la plus nombreuse, celle des SALARIÉS, qui a le plus besoin d'être aidée pour arriver à son émancipation politique et sociale.

Que d'un autre côté on considère l'origine de ce que l'on appelle capital, et l'on verra que l'intervention de l'Etat est nécessaire pour hâter l'avénement du règne de l'égalité par la justice.

Quelles que soient les idées reçues sur le capital, tout le monde est d'accord pour convenir qu'il représente une certaine somme de travail économisé, accumulé et destiné à un travail productif ultérieur. Mais, nous le demandons, qui a fourni le travail représenté par le capital ? Est-ce ceux qui le possèdent ? Le manufacturier, le grand commerçant, le gros propriétaire doivent-ils ce capital à leurs économies, à leur activité et à celles de leurs ancêtres ? Evidemment non.

D'autre part, le manque de capital et la pauvreté de la classe ouvrière sont-ils le résultat de l'inconduite et de la paresse et de celle de leurs ancêtres. Pas davantage, et personne ne pourrait soutenir cette thèse.

Si donc l'inégalité de fortune n'est pas le résultat des économies du travail individuel de la part de ceux qui possèdent et encore moins la faute de ceux qui ne possèdent pas, à quelle cause devons-nous attribuer cette inégalité ?

Comment se fait-il que tandis que chaque jour augmente le capital dans des proportions effrayantes, les salaires payés diminuent dans les mêmes proportions, et en soient arrivés à suffire à peine au plus strict entretien de la masse ?

C'est ce qui fera l'objet de notre prochain travail.

A. S.

Association internationale
DES TRAVAILLEURS

CONSEIL FÉDÉRAL DES SECTIONS PARISIENNES

Considérant que le sieur Tolain, nommé à l'Assemblée nationale pour représenter la classe ouvrière, a déserté sa cause de la manière la plus lâche et la plus honteuse, le Conseil fédéral parisien de l'Internationale le rejette de son sein, et propose au Conseil général de Londres de consacrer cette expulsion.

Le Conseil fédéral.

Commune --- Municipalité

La révolution que Paris vient d'accomplir a, comme un coup de tonnerre, bouleversé maintes idées mesquines et étroites que certaines classes de notre société nourrissaient avec un soin scrupuleux.

De la stupeur certains bourgeois ont passé à l'effarement. Ils ne comprennent rien, absolument rien, au splendide mouvement qui vient de se faire.

Le peuple, le prolétaire est victorieux ; il vient, par les échecs multipliés qu'il a infligés aux égarés de Versailles, de prouver qu'il était invincible ; il est victorieux et il est resté JUSTE.

Ces *émeutiers*, ces *assassins*, ces *partageux*, n'ont tué, volé, violé personne. Paris est tranquille, et si ce n'étaient les attaques des bandits royalistes, la ville aurait son aspect accoutumé.

Mais, ô bourgeois béats, moulés dans les opinions de vos pères, cette Révolution, dont l'histoire ne peut présenter aucun exemple, a, certes, une gravité et une importance que vous êtes bien loin de soupçonner.

Revanche des journées de juin 1848 ; elle est la continuation de cette lutte éternelle du travail contre le capital ; elle marque par dessus tout l'avénement du prolétariat.

Paris, dites-vous, défend ses libertés municipales !

Nous vous répondrons, qu'entendez-vous par ces mots ?

Si nous prenons pour exemple ce qui a existé jusqu'ici, les municipalités n'ont jamais eu d'autres pouvoirs que celui de *conseiller* les régimes sous l'entière dépendance desquels elles vivaient. Leurs travaux consistaient à donner des avis — quand on les leur demandait, et surtout quand on voulait bien leur octroyer cette faveur — et c'est tout ?

Est-ce cela ?

Non, ce n'est pas ainsi que nous, peuple, nous comprenons désormais nos droits. Nous voulons faire dorénavant nos affaires nous-mêmes, administrer notre cité comme il nous plaira, sans qu'aucun pouvoir étranger vienne se mêler de notre conduite. Paris veut être libre dans l'acception la plus entière du mot, et il n'y a pas d'Assemblée rurale qui tienne, il le sera.

Allez gouverner Quimper-Corentin, si l'on veut de vous là-bas ! Ici, vous êtes de trop, vous êtes jugés, retirez-vous.

Assez et trop longtemps vous avez gaspillé dans nos caisses, vous vous êtes enrichis de nos sueurs, vous vous êtes engraissés de nos peines. Nous avons avons assez d'inutiles. Nous ne voulons désormais travailler que pour nous, allez-vous-en !

Quant à vous, citoyens de la bourgeoisie travailleuse, vous qui restez — non pas tous, mais quelques-uns — indifférents au mouvement qui se produit en ce moment, pourquoi cette abstention, pourquoi ces frayeurs ?

N'êtes-vous donc pas, au même titre que le salarié, aussi directement intéressé au triomphe des idées *communales* ?

Une municipalité, façon Thiers, avec des maires et adjoints nommés par l'exécutif, vous semble-t-elle donc une garantie suffisante contre le retour de ces gaspillages (pour ne parler que de cela) qui ont illustré les régimes Rambuteau, Haussmann, Chevreau et Ferry ?

Une Commune — ou (ce n'est qu'une question de mots) un Conseil communal — nommée par vous, toujours révocable, toujours contrôlable, — seul pouvoir, si vous tenez à perpétuer cette appellation qui a fait son temps, — seul pouvoir que nous voulons conserver, ne vous semble-t-il pas préférable à ce semblant d'autorité que le chef de l'exécutif veut bien vous abandonner.

Enfin, et c'est là surtout où nous appelons votre attention, la révolution sociale qui s'effectue en ce moment et à laquelle nous vous conseillons, *dans votre intérêt*, d'apporter tout votre concours, ne doit-elle pas, par la mise immédiate en pratique des solutions sociales librement discutées, par l'avénement décisif et le triomphe alors inébranlable de la République, fermer à jamais l'ère des émeutes sanglantes, détruire les antagonismes qui divisent les deux classes du prolétariat et du capitalisme, vous soustraire enfin au joug écrasant de ce dernier, votre ennemi autant que le nôtre.

Maintenant, réfléchissez, mais hâtez-vous !

J. N.

TOLAIN, LANGLOIS & VERSAILLES

Nous avons vu la bourgeoisie allemande et la bourgeoisie française acclamer leurs monarques au 12 juillet dernier, lors de la déclaration de guerre.

Elles espéraient en ruant l'un sur l'autre ces deux prolétariats, les plus vivaces et les plus intelligents, les écraser dans une hécatombe humaine, puis les diviser par le réveil des haines internationales.

Cela fait, elles avaient cinquante ans à dormir tranquilles, assurées du maintien de leur privilége, de la croissance de leur suprématie.

Le calcul a manqué ; il était assurément habile, mais la bourgeoisie émasculée par ses mœurs, les mollesses du luxe, surtout par ses journaux, n'avait plus l'énergie nécessaire pour conduire son œuvre au milieu de l'imprévu qui ne pouvait manquer de surgir.

Aujourd'hui la voici. Versailles prosternée devant ceux qu'elle adore comme ses dieux protecteurs : les Thiers, les Favre, les Picard.

Elle se dit au fond de sa conscience que Thiers est un homme habile ; elle compte sur la division dans notre camp ; elle a gagné Langlois, un *renégat*, Tolain.

Ce Tolain, soi-disant socialiste, auquel elle croit une grande position auprès du conseil général de Londres.

Nous qui n'entendons rien aux finesses politiques de Thiers, nous comprenons qu'on espère en Tolain comme en un puissant élément de discorde, destiné à égarer des prolétaires dans un socialisme césarien dont il serait le chef.

Chef, à la dévotion et sans cesse dans la main de la bourgeoisie. Il est vrai que la bourgeoisie ignore que nous ne reconnaissons aucun chef et que notre seule force consiste à n'en avoir jamais eu.

Ni Tolain, ni Langlois, pas plus qu'Hugelmann, ne réussiront à faire du socialisme césarien.

Le peuple a soif de probité, de dévouement, d'honneur éclatant. Le feu de sa colère ne s'éteint jamais dans son âme.

Il s'attache inextinguible à ces nobles sentiments pendant les périodes de calme.

Il juge sans malice, mais il juge sainement.

Tolain et Langlois, courtisans de la classe riche, ont renié la classe pauvre !

L'arrêt est prononcé, nous ne les connaissons plus. Sous l'empire nous crûmes à de la faiblesse. Aujourd'hui, nous les voyons à Versailles acceptant, en appointements, le prix de notre sang.

Le conseil général de Londres aura à prononcer sur Tolain, pour les autres branches, dans les Deux Mondes, il jugera souverainement en ce cas, ainsi qu'il appartient.

H. G.

AUX SECTIONS
PARISIENNES, FRANÇAISES & DE L'ÉTRANGER

Les secrétaires correspondants sont instamment priés de vouloir bien communiquer aussitôt que possible au comité d'administration de la Révolution *la quantité d'exemplaires dont peuvent avoir besoin leurs sections et les adresses où les ballots devront être remis (pour les sections de province et de l'étranger, indiquer le mode d'envoi).*

La rédaction rappelle aux sections que le journal, œuvre collective et non individuelle, est à la disposition de tous les Internationaux.

SOCIALISME

(2e article)

Dans ces jours de réaction et d'abaissement universels, il se trouva des hommes, aussi grands par le cœur que par le courage qui conçurent le hardi projet de transformer de fond en comble la société française. Leur plan était aussi simple qu'audacieux : s'emparer du gouvernement, décréter et réaliser l'égalité absolue.

Une vaste conspiration fut ourdie. La propagande la plus active commença. On venait de fixer le jour et le mode de l'insurrection sociale. Mais un traître avait tout dénoncé, et les chefs des conjurés furent arrêtés la veille du jour où devait se faire la grande tentative. L'échafaud pour Baboeuf et Dorthé, la déportation pour leurs principaux complices Buonarotti, Germain, Cazin, Moray, Blondeau, Menessier et Bouin, et pour tous les autres la prison.

L'exécration des conservateurs et des libéraux de toutes nuances, et les plus noires calomnies furent le fruit que retirèrent de leur audacieux projet tous les réformateurs sociaux de 1795. La révolution sociale fut momentanément écrasée avec eux ; elle se réfugia dans les nombreuses sociétés secrètes qui, de cette époque à l'année 1848, conservèrent et ranimèrent en Europe la tradition révolutionnaire. Elle fit surtout partie du vague idéal du *carbonarisme* dont le *babouviste* Buonarotti fut l'un des principaux fondateurs.

Les *babouvistes* ont été tant calomniés que nous croyons devoir donner les extraits suivants de la doctrine pris dans le livre Buonarotti, *Gracchus Babœuf et la Conjuration des Egaux*.

Principes.

1. La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

2. Le but de la Société est de défendre cette égalité, souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter, par le concours de tous, les jouissances communes.

3. La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler. Nul n'a pu, sans crime, se soustraire au travail.

4. Les travaux et les jouissances doivent être communs à tous.

5. Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

6. Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie.

7. Dans une véritable Société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

8. Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents, sont les ennemis du peuple.

9. Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur ; l'instruction doit être commune.

10. Le but de la Révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur de tous.

11. La Révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'Etat.

.

(*Conjuration de Babœuf*, p. 182.)

Démonstration

« Jamais la masse du peuple n'est parvenue au degré d'instruction et d'indépendance nécessaire pour l'exercice des droits politiques essentiels à sa liberté, à sa conservation et à son bonheur. Les nations les plus sages de l'antiquité eurent des esclaves qui les mettaient sans cesse en péril, et, si l'on en excepte quelques peuplades peu connues, jamais société civile ne put faire disparaître de son sein cette foule d'hommes qu'aigrit et rend malheureux l'idée des biens dont ils sont privés et dont ils voient les autres en possession. Partout la multitude rampe sous la verge d'un despote ou sous celle des castes privilégiées. Et portant ensuite les regards sur la nation française, on la

voyait asservie par les manœuvres des égoïstes conquérants, à la corporation des riches et des enrichis.

« Quant à la cause de ces désordres, on la trouvait dans l'inégalité des fortunes et des conditions, et, en dernière analyse, dans la propriété individuelle, par laquelle les plus adroits ou les plus malheureux dépouillèrent et dépouillent encore la multitude. Celle-ci, astreinte à des travaux longs et pénibles, mal nourrie, mal vêtue et mal logée; privée des jouissances qu'elle voit se multiplier pour quelques-uns, et minée par la misère, par l'ignorance, par l'envie et par le désespoir, dans ses forces physiques et morales, ne voit dans la société qu'un ennemi et perd jusqu'à la possibilité d'avoir une patrie.

« L'histoire de la Révolution française venait à l'appui des réflexions du comité. Il y voyait la classe antérieurement riche et celle qui l'était devenue assidûment occupées à s'assurer la prééminence; il y voyait que les prétentions ambitieuses allaient toujours de pair avec la haine du travail et le désir de l'opulence; que l'attachement du peuple au droit de cité s'était refroidi à mesure que les institutions favorables à l'égalité avaient reçu des atteintes, et que toute la politique des aristocrates consistait à appauvrir, diviser, dégouter, effrayer et comprimer la classe laborieuse, dont les réclamations sont par eux représentées comme les causes les plus actives de la décadence de la société.

« D'après ces observations, on dut conclure que la cause agissante de l'esclavage des nations est tout entière dans leur inégalité et que, tant qu'elle existe, l'exercice de leurs droits sera à peu près illusoire, pour une foule d'hommes que notre civilisation ravale au-dessous de la nature humaine.

« *Détruire cette inégalité est donc la tâche d'un législateur vertueux.*

« Par la loi de nature qui fait dépendre la production du travail, ce travail est évidemment pour chaque citoyen une condition essentielle du pacte social, et comme chacun, en entrant dans la société, y apporte une mise égale (la totalité de ses forces et de ses moyens), il s'ensuit que les charges, les productions et les avantages doivent être également partagés.

« Le but de la société est effectivement de prévenir les effets des inégalités naturelles; fût-il vrai que l'inégalité des jouissances eût hâté le progrès des arts vraiment utiles, elle doit cesser aujourd'hui que de nouveaux progrès ne sauraient rien ajouter au bonheur réel de tous, et l'égalité suggérée par le simple bon sens, aux fondateurs des sociétés nous est recommandée plus vivement encore par l'accroissement de nos connaissances et par l'expérience journalière des maux que l'inégalité traîne à sa suite.

« Nous voyons donc dans la communauté des biens et des travaux, c'est-à-dire dans l'égale répartition des charges et des jouissances, le véritable objet de la perfection de l'état social, le seul ordre public propre à bannir à jamais l'oppression, en rendant impossibles les ravages de l'ambition et de l'avarice et à garantir à tous les citoyens le plus grand bonheur possible. »

(*Gracchus Babeuf*, p. 51.)

—

Telles étaient les idées de ces vaincus, que la peur bourgeoise et les gagistes de la réaction n'ont cessé de représenter sous le jour le plus odieux. Le drapeau qu'on avait brisé entre leurs mains ne devait être relevé, et d'une manière inconsciente, que cinquante-trois ans plus tard, en juin 1848.

B. MALON.

(*A suivre.*)

ÉTUDES COLLECTIVISTES

—

DU GOUVERNEMENT

—

Qui fera exécuter le pacte?

Personne et tout le monde

Personne, parce que la volonté générale ne peut se déléguer, même comme puissance exécutive.

Attendu qu'une puissance qui se délègue à une autre, devient nulle en présence de cette délégation, et n'est plus puissance,

Puis, comme l'a fort bien dit J.-Jacques :

« A l'instant qu'un peuple se donne des « représentants, il n'est plus libre, il n'est « plus. »

Et si plus loin il ajoute que « le peuple peut « être représenté et doit l'être dans la puissance exécutive. »

Outre qu'il contredit ce qu'il vient d'affirmer, il dément lui-même cette autre déclaration, à laquelle on ne peut qu'applaudir :

« Les citoyens étant tous égaux par « le contrat social, *ce que tous doivent faire*, « TOUS PEUVENT LE PRESCRIRE. »

N'a-t-il pas dit aussi :

« La souveraineté ne peut être représentée par la même raison qu'elle ne peut « être aliénée; elle consiste essentiellement « dans la volonté générale, elle ne se repré« sente point; elle est la même ou elle est « autre! Il n'y a point de milieu! »

« Le souverain, dit-il lui-même, peut « commettre le dépôt du gouvernement à « tout le peuple. »

Il est vrai qu'il ajoute : « ou à la plus « grande partie du peuple. » Ce qui est faux et contraire à ses déclarations et aux plus simples notions de l'égalité.

La puissance exécutive, selon nous, comme la législative, constitue la souveraineté.

Or la souveraineté résidant dans la collectivité, et cette souveraineté étant inaliénable et indivisible, tout acte par lequel la souveraineté s'aliène ou se divise est nul.

La souveraineté ne peut donc être représentée.

Le pouvoir exécutif résidant dans chaque *partie* du *tout*, c'est-à-dire étant toujours confié à chaque individu, la loi courera fort peu de risques d'être violée, chacun concourant à sa stricte observation.

Le fait même de la violation de la loi provenant de l'action de quelques-uns, serait arrêté et réprimé par les autres; et, dans le cas où la majorité—ce qui est inadmissible—violerait elle-même la loi, ou, ce qui revient au même, ne l'exécuterait pas ou ne la ferait pas exécuter, elle détruirait le contrat, agirait contre son propre intérêt, mettrait en danger les droits que lui confère le pacte, et, en recréant de nouveau des inégalités sociales, reconstituerait des esclaves et des maîtres, ce qui détruit immédiatement cette supposition.

* * *

La souveraineté ne peut donc être représentée ni déléguée.

La loi (ou pacte) *est*. Votée par tous, elle existe. Personne n'étant spécialement chargé de veiller sur elle, car personne n'a intérêt à la violer, tous ont mission et intérêt à l'exécuter et à la faire exécuter.

Ce qui en revient à dire que *le collectivisme ne reconnaît pas de gouvernement*; et que, dans la collectivité, le gouvernement réside dans chaque individualité, chargée de veiller à l'observation de toutes les clauses du contrat.

La société collective fera les hommes, non point *parfaits*, ce qui est un nonsens, mais meilleurs, au moral et au physique. Meilleurs, les hommes en arriveront nécessairement avec les institutions mêmes à exécuter toutes les clauses d'un contrat qui leur assurera autant de droits.

Mais, nous dira-t-on, des circonstances peuvent se présenter, des besoins nouveaux peuvent se faire jour, qui nécessitent une nouvelle loi, un nouvel article, un effort commun pour obtenir un résultat commun, scientifique, industriel ou autre.

Dans ce cas, comment s'exprimera la volonté générale, ou plutôt comment, puisque personne n'a le droit de convoquer les citoyens, ni de les représenter, ceux-ci seront-ils appelés à émettre leur nouvelle volonté?

Ceci demande explication, et nous amène à parler de la constitution même de la collectivité et de sa distribution :

En groupes communaux,
En groupes de districts,
En groupes de régions
Et en groupes fédératifs.

JULES NOSTAG.

(*A suivre*).

REVUE SOCIALE

—

Malgré les argousins de la bande Thiers, notre journal a pu parvenir à Londres, Bruxelles, Lille, Lyon, Rouen, Bâle, etc.

Par contre, les correspondances qui nous avaient été annoncées sur le mouvement ouvrier hors Paris ne nous sont pas encore parvenues.

Nous prenons nos dispositions pour rétablir, malgré les mouchards de Versailles, nos communications avec nos amis de province et de l'étranger.

TRIBUNE POPULAIRE

—

Citoyen rédacteur,

J'ai déposé hier, à l'Hôtel-de-Ville, le projet suivant, auquel je vous prie d'accorder l'hospitalité de vos colonnes :

Projet relatif à la formation d'un Atelier-Ecole pour les travaux de femmes.

L'Atelier-Ecole est institué pour revoir et compléter l'Enseignement scientifique chez les jeunes filles, en y ajoutant un enseignement professionnel sérieux.

Pour atteindre ce but, on formerait par voie d'élection des groupes d'ouvrières, puis des groupes d'institutrices ou de femmes suffisamment instruites, ayant plus d'aptitude aux travaux intellectuels qu'aux travaux matériels. Ces dernières seraient soumises à l'examen d'un jury compétent.

La réunion de ces groupes composerait le personnel enseignant de l'atelier-école.

L'échange de connaissances qui aurait lieu entre ces diverses intelligences, s'exerçant côte à côte, constituerait un milieu très favorable à un enseignement progressiste entièrement dégagé de préjugés.

Les élèves seraient à l'atelier-école à partir de douze ans; elles alterneraient le travail pratique avec l'étude des théories scientifiques et des arts industriels.

L'Etat ou la municipalité, dans la mesure de leurs ressources, pourraient venir en aide aux ateliers-écoles, fixer et garantir le loyer, solder les professeurs et percevoir le produit des travaux. Les élèves, dès qu'elles seraient assez habiles pour produire, pourront recevoir une certaine rétribution.

L'Atelier-Ecole remplacerait avec avantage l'Ouvroir actuellement dirigé par les religieuses; ce serait une véritable Ecole professionnelle rendue accessible à tous.

Vve MANIÈRE,
Institutrice-Directrice de l'Atelier-Ecole provisoire, 58, rue Turenne.

SOCIALIMSE

(Suite.)

—

L'histoire du socialisme en France a été jusqu'à présent le martyrologe le plus complet de tous. Les persécutions qui atteignent les premiers chrétiens (*pauvres enthousiastes qui, eux aussi, luttèrent à leur période pour une idée. Pouvaient-ils supposer quelles infamies leurs cadavres courriraient comme d'un voile dans la vie de l'histoire universelle*) du temps des empereurs romains, pâlissent quand on les compare à celles que la haineuse vengeance de *tous les partis politiques, sans exception*, sont venus exercer tour à tour, recherchant l'écrasement des socialistes français. Les républicains formalistes se sont distingués entre tous par une férocité particulière.

La diffusion des écoles et des doctrines recule l'établissement d'une idée absolument définie. Cette idée est devenue indispensable pour donner une forme à la revendication.

Les républicains formalistes (les pires et les plus malhonnêtes de tous les réactionnaires) acclament 1789. Mais l'histoire, froidement impartiale, apprend à la classe des travailleurs qu'à cette date funeste se réalisa son asservissement.

Le tiers-état s'affranchit en résumant tous les éléments de cette révolution en un seul *quotient*, qu'il sut alors adroitement rendre exclusivement sien. Il en résulta la création d'une société dont le privilége, *capital* ou *propriété*, formait toute la base; tout aboutit là : toutes les forces productives n'eussent désormais d'autre destination possible que de consolider ce privilége.

Ainsi fut consommé l'affranchissement du tiers-état par l'asservissement de notre classe, à nous prolétaires qui sommes le quatrième état.

Nous avons vécu quelques semaines en 1793, alors que les sans-culottes obtinrent l'adoption de ce principe :

« Toute loi qui ne considère le Peuple « comme souverainement bon, et le ma« gistrat comme corruptible, est une loi « mauvaise. »

Ce mot sans-culottisme fait peur. Pourquoi? Nous avons tenté d'additionner les cadavres. La première République nous présente quelques mille coupables; le premier empire nous présente deux millions d'innocents. Nous sommes forcés de conclure qu'en politique on doit compter que deux et deux font cent en certains cas.

Mais le sang qu'on verse attriste l'humanité : nous dirons donc que la forme du sans-culottisme fut fausse, mais que l'idée d'affranchir la classe opprimée fut généreuse et vraie.

En effet, le seul bon sens enseigne que la société humaine ne peut arriver au progrès qu'en développant *tous les fils des hommes*, physiquement et spirituellement.

Voici à quels écueils nous avons déchiré notre chair, dans la petite période des quatre-vingts dernières années :

Napoléon Ier nous a coûté toute la fleur de notre jeunesse, qui remplaçait les riches.

De 1815 à 1818, la terreur blanche nous tuait en silence. La police de Louis XVIII ne fut jamais égalée *dans le travail* de l'assassinat politique.

En 1830, ce fut notre classe qui paya. Transnonain, Buzançais.

Février 1848 proclama le suffrage universel : mais dès juin Cavaignac et ses formalistes tuent pour tuer; affolés de terreur, nous assistâmes aux fusillades des désarmés, aux exécutions préméditées de longue main. On ne prenait pas les noms pour cacher le nombre des victimes. On voulait la terreur! on l'eut!

Au mépris des serments de la veille, on déporta par masses le lendemain.

L'antiquité, aux temps de la barbarie, n'étala jamais semblable ivresse sanguinaire.

Cavaignac montra le moyen à Bonaparte et à son Morny aux journées de décembre, et dut bien se moquer, au fond de sa conscience, de ces timides élèves.

Mais la terreur était faite, cela suffit. La tyrannie releva le trône.

Les proscriptions de 1858, Aubin et la Ricamarie, furent les étapes que nous parcourûmes sous le règne du tyran.

Les formalistes reviennent au 4 septembre. En quelques semaines ils ont laissé bien loin derrière eux et le tyran et ses complices.

Bonaparte l'aventurier méprisait la France déshonorée par les formalistes : ceux-là trop dépravés pour pouvoir *rien mépriser, assouvissent la haine qu'ils ont jurée aux pauvres.*

Le canon qui tonne nous crie que ces gens-là ne peuvent vivre *en politique sans se baigner dans notre sang!*

Ils sont trop inaptes pour comprendre que ce n'est pas l'homme qu'il faut tuer, mais l'Idée.

H. G.

VARIÉTÉS

LES ÉGAUX

EXTRAIT DU LIVRE DE

PH. BUONARROTI

(Suite)

L'histoire de la Révolution venait à l'appui de ces réflexions. Le Comité y voyait la classe antérieurement riche et celle qui l'était devenue, assiduement occupées à s'assurer la prééminence, il y voyait que les prétentions ambitieuses allaient toujours de pair avec la haine du travail et le désir de l'opulence; que l'attachement du peuple aux droits de cité s'était refroidi à mesure que les institutions favorables à l'égalité avaient reçu des atteintes, et que toute la politique des aristocrates consistait à appauvrir, diviser, dégouter, effrayer et comprimer la classe laborieuse, dont les réclamations sont par eux représentées comme les causes les plus actives de la décadence de la société.

D'après ces observations, on dut conclure que la cause toujours agissante de l'esclavage est tout entière dans l'inégalité... *Détruire l'inégalité est donc la tâche de tout législateur vertueux :* voilà le principe qui résulta des méditations du Comité. Comment parvenir à son application?

Amar, qui avait vu la Convention pourvoir aux besoins urgents de la patrie par la taxe des objets vénaux, par les contributions révolutionnaires et par les réquisitions sur les riches, vantait cette manière d'enlever le superflu qui encombre les canaux trop remplis pour le rendre à ceux qui manquent du nécessaire.

D'autres proposaient le partage des terres, les lois somptuaires, l'impôt progressif. Mais l'on observa que les législateurs, qui, pour diminuer les ravages de l'inégalité, avaient eu recours au partage des terres et aux lois somptuaires, en livrant la distribution des travaux et des biens à l'avidité et à la concurrence, n'avaient opposé au torrent que de faibles remparts, toujours minés et renversés par l'action incessante de l'avarice et de l'orgueil, auxquels le maintien du droit de propriété fournit constamment mille moyens de franchir tous les obstacles.

Les réquisitions et les taxes furent employées utilement pour faire face aux besoins urgents, et déjouer la malveillance des riches; mais elles ne sauraient faire partie de l'ordre habituel de la société, sans en attaquer l'existence : car, outre qu'il serait impossible de les asseoir sans risquer d'enlever le nécessaire, elles entraîneraient le grave et irréparable inconvénient de tarir les sources de la reproduction, en ôtant aux propriétaires, à qui elles laisseraient la charge de la culture, l'encouragement de la jouissance; elles seraient d'ailleurs insuffisantes contre l'entassement sourd du numéraire, résultat inévitable du commerce vers lequel se tourneraient naturellement les spéculations de l'avidité. L'impôt progressif serait un moyen efficace de morceler les terres, d'empêcher l'accumulation des richesses et de bannir l'oisiveté et le luxe, si l'estimation exacte des fortunes qu'il exige n'était pas difficile à atteindre; car comment apprécier les capitaux? cette manière d'asseoir l'impôt serait tout au plus un acheminement au bien; elle pallierait le mal sans en couper la racine. — Par la loi de la nature, qui fait dépendre la production du travail, ce travail est évidemment pour chaque citoyen une condition essentielle du pacte social; et comme chacun apporte en société une mise égale (la totalité de ses forces et de ses moyens), il s'ensuit que les charges, les productions et les avantages doivent être également partagés : le but de la société est effectivement de prévenir les inégalités naturelles.

Ceux qui raisonnaient ainsi, voyaient dans LA COMMUNAUTÉ DES BIENS ET DES TRAVAUX, le véritable objet de la perfection de l'état social, le seul ordre public propre à bannir à jamais l'oppression en rendant impossible les ravages de l'ambition et de l'avarice, et à garantir à tous les citoyens le plus grand bonheur possible. Il était reconnu entre *ces égaux*, que les lois de liberté et d'égalité ne recevraient jamais une application utile et durable, sans une réforme radicale dans l'ordre des propriétés.

Le 9 ventôse an IV, la clôture de la société fut ordonnée par le Directoire et exécutée par le général Bonaparte; et les *Egaux* furent proscrits; mais toutes ces persécutions ne firent que déterminer Babeuf et ses amis à développer leurs plans et à éclairer leurs concitoyens. Ils créèrent un Directoire secret de salut public, vers les premiers jours de germinal an IV.

Ce nouveau comité adopta la doctrine politique dont il vient d'être parlé, basée sur ces principes : que l'égalité des travaux et des jouissances est le seul but de la société; que l'égalité sans restriction amène et garantit le plus grand bonheur de *tous*, avec la certitude qu'il ne pourrait jamais leur être enlevé, et qu'enfin l'impartiale distribution des biens et des lumières devra être le résultat infaillible et définitif des efforts des conjurés.

Leur objet et leur moyen était le peuple.

Leur point de ralliement, la constitution de 93 modifiée dans ses dispositions sur la propriété.

Leur premier mobile, la vérité et l'exposé des droits du peuple.

Le comité, après avoir résolu de substituer à l'autorité existante une autorité provisoire et révolutionnaire, à la nomination des insurgés de Paris, qui devait s'adjoindre un démocrate par département; après avoir formulé son fameux acte insurrecteur qui comprenait les moyens transitoires pour arriver à la communauté; après avoir arrêté le décret du peuple à sa nouvelle autorité provisoire : décret fondé sur ses droits naturels, sur ce que l'inégale rétribution des travaux et des biens est la source intarissable de l'esclavage et des malheurs publics; sur ce que le travail de tous est la condition essentielle du pacte social; sur ce qu'enfin la propriété réside essentiellement dans le peuple, qui peut seul en déterminer et en changer la répartition, et après avoir enfin créé son comité militaire et pourvu à toute l'insurrection, le comité, disons-nous, s'occupa d'une manière plus spéciale de la législation définitive de l'égalité.

A l'aide des débris qui restent de toute cette affaire, Buonarroti a exposé ainsi qu'il suit la forme civile et politique que les conjurés préparaient aux Français, et les institutions transitoires par lesquelles ils comptaient les y conduire.

—

ANALYSE DU SYSTÈME

—

1° Du décret indiqué découlait tout l'ordre social. D'abord on y reconnaissait que la propriété individuelle, loin d'émaner de la loi naturelle, est une invention de la loi civile et peut par conséquent, comme elle, être modifiée ou abolie. Ensuite on y posait en principe que la propriété de tous les biens renfermés dans le territoire national est *une* et appartient inaliénablement au peuple, qui, seul, a le droit d'en répartir l'usage et l'usufruit. — Etant reconnu que le droit de régler pour l'utilité commune la distribution des biens et des travaux qui les produisent, appartient à la société et que de l'inégalité de cette distribution découlent, comme d'une source intarissable, tous les maux qui pèsent sur les nations, il s'ensuit que la société doit pourvoir à ce que cette inégalité soit détruite sans retour.

Reste alors à décider si le remède à ces maux doit être cherché dans de simples modifications au droit de propriété, ou dans son entière abolition.

(*A suivre.*)

Actes officiels de la Semaine

—

8 avril 1871

La Commune décrète qu'une pension de 300 à 1,200 fr. sera donnée à tout citoyen blessé à l'ennemi pour la défense des droits de Paris, lorsque la blessure entraînera une incapacité de travail partielle ou absolue.

Les élections complémentaires sont fixées au lundi 10 avril.

Le citoyen Dombrowski est nommé commandant de la Place de Paris, en remplacement de Bergeret.

Institution d'une Commission des barricades.

9 avril

Les élections sont ajournées.

Le citoyen Rastoul est nommé inspecteur général des ambulances.

Arrêté relatif aux stocks et approvisionnements dépendant du ministère du commerce.

10 avril

La Commune décrète qu'une pension de 600 fr. sera accordée à la femme, *mariée ou non*, des gardes nationaux tués devant l'ennemi, et une pension de 365 fr. à chacun des enfants. Les ascendants auront droit à une pension variant de 100 à 800 fr. par personne.

Le général Cluseret rappelle aux gardes nationaux qu'il est interdit de passer en armes sur la zone neutre qui entoure Paris.

Le citoyen Avrial est adjoint à la Commission exécutive, en remplacement du citoyen Lefrançais, démissionnaire.

11 Avril

Institutions des Conseils de guerre par légion et des Conseils disciplinaires par bataillon.

Le prix des passe-ports est abaissé de 2 fr. à 50 centimes.

Le citoyen Goupil donne sa démission de membre de la Commune.

Le citoyen Amouroux est nommé secrétaire de la Commune.

12 avril

Les élections complémentaires communales sont fixées au dimanche 16 avril (8 heures du matin à 8 heures du soir).

Le régiment des sapeurs-pompiers de Paris est dissous. Il sera reconstitué sous le nom de : *Corps civil des sapeurs-pompiers de la Commune de Paris.*

Toutes poursuites pour échéances sont suspendues jusqu'au jour où paraîtra le décret sur les échéances.

Décret sur la démolition de la colonne de la place Vendôme.

13 avril 1871

Réorganisation du service de santé dans la garde nationale.

Dissolution du corps de vétérans.

Arrêté relatif à diverses mesures en vue du blocus de Paris, relatives aux magasins d'approvisionnement, etc.

14 avril 1871

Arrêté relatif au mode de vote dans les bataillons actuellement devant l'ennemi.

Décret sur les arrestations et les perquisitions arbitraires.

Défense faite aux légions de convoquer les bataillons sans ordre de la place.

Défense de faire aucunes réquisitions en vins et denrées.

Rétablissement du bureau de renseignements de la presse parisienne au ministère de l'intérieur.

A partir du 15 avril, les mairies délivreront les laissez-passer et les passe-ports.

Ordonnance sur le payement des bons de boulangerie.

Avis divers

—

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

—

CONSEIL FÉDÉRAL

Réunions du Conseil fédéral tous les mercredis, à huit heures et demie précises du soir, 6, place de la Corderie.

—

Réunion du Cercle des études sociales tous les lundis, à huit heures du soir, place de la Corderie, 6.

Le secrétaire.
CH. ROCHAT.

—

Sections du Panthéon et du treizième arrondissement réunies.—Les citoyens des Associations fédérées du treizième arrondissement sont informés que les séances ont lieu tous les lundi, à huit heures du soir rue Pascal, 23. Les cartes d'entrées aux séances étant de rigueur, les légionnaires garibaldiens et les membres du Club socialiste qui ont adhéré à l'Internationale sont priés de passer chez le secrétaire pour régulariser leurs inscriptions.

—

Sections de la gare d'Ivry et de Bercy réunies.

Adresser toute demande d'admission et communication, les jeudis et vendredis, de sept à neuf heures du soir, 13, quai de Bercy, au citoyen J. Nostag.

—

La section de Montrouge, prévient ses membres, qu'indépendamment de ses réunions ordinaires du jeudi, elle se réunira les mardis et samedis, à sept heures du soir, pour y traiter les questions sociales.

Rue de la Procession, 110.

Les adhésions sont reçues chez le citoyen Portier, rue du maine, 18.

Le secrétaire correspondant,
MYARD.

—

Association internationale du Faubourg-du-Temple. — Réunion dimanche, 16 avril, à 2 heures précises, rue Morand, 3, à l'école.

Les membres de la Commission.
FÉE, LAUNAT.

—

Section de l'Est. — Réusion de la Section tous les jeudis à 8 heures du soir, Cour des Miracles, place du Caire.

Le Secrétaire.
A. LUZIER.

—

Réunions de la section des Gobelins, tous les mardis, à huit heures du soir.

Adhésions chez les citoyens Bertelli, 16, rue des Boulangers, et Hamet (Jules), 41, rue de Jussieu.

—

Association internationale des Travailleurs (section de l'Est).

Réunion de la section tous les jeudis, à 8 heures du soir, cour des Miracles (place du Caire).

—

Section du Château-Rouge. — Réunions tous les vendredis soirs, à huit heures, rue Burcq (Montmartre), à l'école.

Adresser les adhésions au citoyen Myzeret, rue Ramet, 8.

—

Une section est en voie de formation dans le XVIIIe arrondissement, sous le nom de *Section Stephenson*.

Les adhésions seront reçues tous les jours, de 7 à 9 heures du soir, chez le citoyen Albraud, rue Stephenson, 15, Paris (La Chapelle).

—

CLUBS

—

Salle Molière, 159, rue Saint-Martin, réunion publique tous les soirs, à huit heures. Ordre du jour : La Commune de Paris, son rôle, ses attributions.

—

L'Assemblée républicaine du VIe arrondissement a sa réunion le dimanche à deux heures, à l'amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine. — Tous les soirs, club à huit heures, au même lieu.

—

Club du Comité électoral et des gardes nationaux fédérés du premier arrondissement. — Réunion publique le jeudi, samedi et dimanche de chaque semaine, à huit heures du soir, salle de la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau, 35

Prix d'entrée : 15 centimes. — Le Comité électoral se réunit au même local le mardi de chaque semaine.

—

Tous les jours, à dix heures et à deux heures, réunion des membres de la Délégation des vingt arrondissements, place de la Corderie.

—

Tous les soirs, à sept heures et demie, réunion publique, rue des Terres-Fortes, 2, près la rue de la rue de Lyon et de la Bastille (douzième arrondissement.

Appel aux orateurs qui voudront bien prêter leur concours.

—

Réunion publique, salle du Pré-aux-Clercs, rue du Bac, 85, les mardi, jeudi et samedi soir, à huit heures.

—

Club de la Révolution (treizième arrondissement). — Réunion publique tous les soirs, à huit heures, salle Robert.

—

Les Jurassiens présents à Paris sont invités au café du Jura, 10, boulevard du Temple, pour prendre connaissance de la lettre à M. Grévy.

—

Les délégués à l'ancien Comité central et à la Délégation des vingt arrondissements sont informés que les séances du Comité ont lieu tous les jours, à 2 heures, bâtiment du Louvre, pavillon Colbert. Entrée par la cour du square. Tout délégué devra être porteur de sa carte ou d'un laissez-passer.

Ordre du jour des prochaines réunions : Reconstitution des Comités d'arrondissements et élections.

Pour le Comité central :
Briosne, Montels, Dermont, Renaud, Eug. Chatelain.

IMPRIMERIE
DE
L'ASSOCIATION GÉNÉRALE TYPOGRAPHIQUE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
19, Rue du Faubourg-Saint-Denis
Commerce, Administration, Industrie, Librairie, Journaux. Chemins de fer, etc.

Le Gérant : V. MASQUIN.

Paris. — Assoc. générale typogr., Faub.-St-Denis, 19
BERTHELEMY ET Cie.